

Berlin, le 17 Décembre 2013

Communiqué de presse

Luxembourg rejette la procédure contre l'OMT

Le Pr. Kerber annonce de nouvelles initiatives.

Dans une décision rendue le 13.12.2013, le Tribunal de l'Union Européenne a rejeté l'action juridique à l'encontre de l'OMT de la BCE initié par 5.217 citoyens allemands. Son argument principal : les plaignants ne sont pas directement concernés par le programme OMT.

La Cour poursuit ainsi sa pratique décisionnaire anti-citoyenne, une pratique qui met la Banque Centrale Européenne hors de tout contrôle juridique à l'échelle européenne. En effet, une action visant le rachat d'obligations elles-mêmes viendrait, quoi qu'il en soit, trop tard.

Le chargé de la procédure, Pr. Kerber, annonce des initiatives politiques : « La Cour confond son rôle de juridiction avec celui d'un façonneur politique. D'autant plus, la limitation du programme OMT dépend désormais du verdict de la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe en 2014 ».

Contact:

Maître Giang Nguyen
Cabinet du Prof. Dr. Markus C. Kerber
Hackescher Markt 4
10178 Berlin
Tel. 030 843 14 136
Fax. 030 843 14 137
Email sek2@officemck.de
www.europolis-online.org

10178 Berlin
Hackescher Markt 4
Tel.: 030-843 14 136
Fax.: 030-843 14 137

Mobil: 00 49-172-393 53 12
E-mail: mckerber@europolis-online.org
Internet: www.europolis-online.org

75016 Paris
25 bis rue Jasmin
Tel.: 00 33-1-76 90 68 77
Fax: 00 33-1-40 50 68 77